



1275 Chésereux, le 29 août 2006

MUNICIPALITÉ DE CHÉSEREX

Tél. 022 369 90 40

Fax 022 369 90 49

E-mail: greffe@cheserex.ch

Internet: <http://www.cheserex.ch>

PREAVIS MUNICIPAL 2/2006 DEMANDE D'AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR OU D'ALIÉNER

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par mesure de simplification administrative et dans l'éventualité d'acquisitions ou d'aliénations liées au développement de la commune, à court et moyen terme, la Municipalité demande au Conseil communal, en application de l'article 16, chiffre 5 de son règlement, de lui accorder, pour la législature 2006-2011, une autorisation générale de procéder à des acquisitions ou à des aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 (cinquante mille) par cas, charges éventuelles comprises.

Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésereux

- dans sa séance du 21 septembre 2006
- vu le préavis de la Municipalité n° 2/2006
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

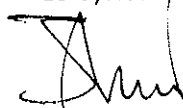
Décide

- **d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2006-2011, une autorisation générale de procéder à des acquisitions ou à des aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 (cinquante mille) par cas, charges éventuelles comprises.**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 août 2006.

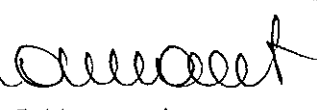
Au nom de la Municipalité

Le Syndic


J. Ansermet



La Secrétaire


F. Monnaert